

25<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes .....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements .....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

M. Paul Boncour, plein lui-même de hautes qualités, a composé une brillante équipe d'hommes ayant beaucoup de talent. Il ne lui reste qu'à mériter par ses actes une confiance que le pays est prêt à lui donner.

Un charmant confrère parisien, chargé de la critique théâtrale dans un quotidien de la capitale, me confiait un jour que le grand ennui de son métier c'était d'être obligé d'aller au théâtre. Il aurait voulu qu'on le dispensât de cette formalité pour rédiger ses articles : « Je crains toujours d'être influencé par la pièce en faisant ma critique après l'avoir vue », disait-il sans rire !

On peut n'être pas de son avis. Ainsi, je trouve très gênant d'avoir à juger un gouvernement sur l'affiche, d'après la liste des personnages et la distribution des rôles. Avant d'apprécier la valeur de la troupe, j'aimerais bien l'avoir vu jouer.

Aussi, comme je comprends les journalistes qui se tirent d'embaras en sortant de l'armoire aux clichés de la vieille formule si commode et si raisonnable : attendons-le aux actes !

Seulement, voilà ! Les actes sont pour plus tard et l'article est pour tout de suite. Le tyranisme lecteur n'aime pas d'attendre. Son journal est là pour lui donner une opinion. S'il n'en a pas, qu'il s'en procure ! Mais qu'il ne sollicite pas des délais de livraison, sans quoi son client ira chez d'autres fournisseurs qui n'auront pas besoin de savoir pour parler et ne se feront pas scrupule d'écrire ce qu'ils pensent avant même d'avoir pu penser quelque chose... Rien ne serait plus imprudent que d'avouer au lecteur qu'on ne pense rien. Il croirait immédiatement... Je ne sais pas au juste ce qu'il croirait, mais à coup sûr des choses très désagréables pour le journal et très humiliantes pour l'intelligence de ses rédacteurs.

Après tout, a-t-il tellement tort que ça, le terrible lecteur ?... Il est bien certain que si l'on ne parlait jamais que de ce qu'on sait, le monde serait souvent muet !...

Allons-y donc d'un jugement sur le nouveau ministère. Il n'y a pas que les Excellences qui aient le droit de se tromper !...

Nous ne connaissons rien de lui, que le nom de ses membres. Cela, tout le monde peut le voir. Quant à ce qu'il fera, j'espère qu'il le sait, mais nous l'ignorons complètement. Et c'est pourtant la seule chose qui compte !

Tous ces ministres ont beaucoup de talent. Mais de quoi cela nous servirait-il, s'ils n'en tirent rien, que de beaux discours ? A quoi bon rassembler sur son nom la confiance de tout un peuple, si l'on est impuissant à l'utiliser pour des actes utiles au pays, pour des résultats effectifs et si l'on n'aboutit qu'à d'éloquents et pathétiques avortements ?... Ce sont pourtant des choses que nous avons déjà vues et que nous voudrions bien ne pas revoir.

Entouré de collaborateurs brillants, M. Paul-Boncour est lui-même doué des plus éminentes qualités. Par les dons de l'esprit et par son éloquence, il justifie amplement la haute estime qui l'entoure et dont il ne lui reste qu'à faire bénéficier le pays dont on lui a remis en mains les destinées.

Car ces qualités reconnues ne sont que des moyens en œuvre. Suivant que M. Paul-Boncour aura ou non des vertus d'action, ces magnifiques éléments produiront de grandes choses ou ne produiront rien du tout.

Il ne suffit pas d'avoir de bonnes et grandes idées et de les exposer avec éloquence ; il faut ensuite les réaliser. Il ne suffit pas de très bien comprendre ce qu'il faut faire, il faut le faire. Sans la volonté et le courage, toutes les autres qualités, pour un chef de gouvernement, sont comme si elles n'étaient pas. Et, ces vertus-là étant très rares, les bons chefs de gouvernement ne sont pas nombreux.

Un jour, M. Dubreuil, l'interrogeant, un jour, M. Dubreuil, j'essayai de comprendre la raison de ce besoin d'anonymat dans sa bonté. Il me dit avec mélancolie : « C'est assez ridicule, pourtant, car j'en ai été la première victime. »

« A l'heure où le cœur parle, quand j'étais tout jeune, j'ai intrigué ainsi une

rons alors nous faire sur son gouvernement une opinion.

Toujours sujette à révision. Car après avoir connu ce qu'il dit, il nous restera à voir ce qu'il est capable d'en faire. Il y a souvent peu de rapports entre ce qu'on promet et ce qu'on tient. Des paroles aux actes, la distance est exactement la même que d'un éloquent avocat à un véritable homme d'Etat. Elle ne semble pas très grande, mais bien pour la franchissent. — Nous souhaitons ardemment que Paul-Boncour soit marqué du signe des élus !

J'ai plaisir à le constater dans la presse de ce matin. Cette note réservée, qui est beaucoup moins de la défiance que de l'encouragement, résonne dans les commentaires comme le thème fondamental dans une symphonie.

« Allons-nous passer en revue tous les ministres ? », dit la République. « Non. Mais ayant dit notre satisfaction d'avoir, enfin, un ministère dirigé par Paul-Boncour, nous gardons notre liberté de jugement. »

Bref, devant cette équipe composée d'hommes de valeur et de bonne volonté, nous ne demandons qu'à lui donner notre confiance. C'est à elle de la mériter.

Emile LAPORTE.

## UN PETIT MOT D'ECRIT

### LES BONS DINGOS

Il y en a d'autres que ceux dont nous avons parlé précédemment. En voici deux exemplaires que nous avons personnellement connus et que nous si-thouettons ci-dessous sans en révéler les noms.

Mlle Durieux, vieille personne fort riche et qui habite du côté du faubourg du Temple, est la femme la plus placide qui soit, la plus tranquille, la plus rangée.

Mais il est une chose qui l'irrite, nerveusement, et qu'elle a tenu à effacer complètement de son existence : le temps.

Pourtant, sans doute, de ce vieux principe qui veut que le temps et ses mesures ne soient qu'une fiction de notre esprit, elle a écarté implacablement tout ce qui peut le lui rappeler : pendules, montres, calendriers, journaux.

Vivant dans sa propre maison, elle n'a même pas le rappel du terme.

De vieilles douleurs l'empêchant de sortir, elle n'est pas renseignée par les horloges du quartier, aucune, Dieu merci, ne sonnant dans le voisinage.

Elle serait incapable de dire la date du jour et même de l'année. Elle ne voit pas et ne pense, ses amis et sa vieille bonne respectent scrupuleusement cette injonction.

Mais un observateur attentif remarquerait aussi chez Mlle Durieux que nulle glace, nul miroir, si petit qu'il soit, n'existe dans son appartement. Et il y a, peut-être, dans ce dédain voulu des dates et de l'heure, non pas tant un peu de douce folie qu'un reste de coquetterie.

Autrefois, elle fut très belle et elle a voulu oublier que le temps marchait.

M. Dubreuil est un brave homme, sur le retour, dont la vie personnelle ne fut pas heureuse.

Il écrit beaucoup de lettres anonymes. Il adore semer du mystère, éveiller des imaginations, susciter de grands émoi.

Mais il faut lui rendre cette justice : jamais il n'écrira une amertume. Jamais il n'apprendra quelque chose de pénible. Jamais il ne donnera une illusion désagréable.

Son but, sa hantise, sont, au contraire, de faire plaisir, dans la mesure du possible, sans qu'on sache d'où vient ce plaisir.

Innombrables furent les charités qu'il distribua, à bon escient, sans qu'on se doutât qu'elles pouvaient venir de lui. Il se plaitait même à faire croire qu'elles venaient d'une tout autre source.

Souvent il intriguait, avec infiniment de délicatesses, de pauvres vieilles filles délaissées pour cause de laidure. Grâce à lui, grâce à ses mystérieuses mystérieuses, mais bien tournées, il leur fit croire que l'on pouvait penser à elles. Il en fit rêver beaucoup, terminant sa cour épistolaire par prétexte plausible, bien trouvé, leur laissant ce réconfort moral de penser qu'elles n'étaient pas si laides au fond puisqu'on avait songé à elles, et que c'était même un homme bien élevé, sans doute charmant.

Un jour, M. Dubreuil, l'interrogeant, un jour, M. Dubreuil, j'essayai de comprendre la raison de ce besoin d'anonymat dans sa bonté. Il me dit avec mélancolie : « C'est assez ridicule, pourtant, car j'en ai été la première victime. »

« A l'heure où le cœur parle, quand j'étais tout jeune, j'ai intrigué ainsi une

## Informations

### Les projets de M. Chéron

M. Chéron, venu s'entretenir avec M. Malvy, président de la Commission des finances, a confirmé son intention de demander au Parlement, avant la fin de la session, le vote d'un seul douzième provisoire, unique mesure qui, pour le moment, lui paraît indispensable. Il a dit, qu'il appartiendrait à un prochain Conseil de cabinet de se prononcer à ce sujet.

Il a ajouté qu'il ne comptait proposer dans ce projet que la simple reconduction des crédits et des dépenses, prévues pour un mois, dans le budget de 1932, et qu'il ne ferait état des compressions de dépenses ou de nouveaux aménagements d'impôts que dans un projet ultérieur.

### Le blocage des vins

On sait que depuis le 7 juillet dernier, la récolte de vin est bloquée d'un tiers dès que les quantités dépassent 55 millions d'hectolitres en France et 10 millions d'hectolitres en Algérie, soit au total 65 millions d'hectolitres.

La récolte de cette année étant déficitaire, la Commission interministérielle de la viticulture s'est réunie au ministère de l'Agriculture, en vue d'examiner s'il y a lieu de maintenir, de diminuer le blocage, en tenant compte du chiffre total des disponibilités.

La Commission s'est prononcée pour le déblocage de tous les vins de la récolte de 1931 et a maintenu le principe du blocage de 3 millions d'hectolitres sur la récolte de 1932.

### L'amitié franco-espagnole

M. André Hesse, député de la Charente-inférieure, ancien ministre et président du groupe parlementaire franco-espagnol, avait envoyé au nom de ce groupe un télégramme de félicitations à M. Alcalá Zamora, à l'occasion de l'anniversaire de son élection à la présidence de la République.

Ce dernier a répondu à M. André Hesse, par le télégramme suivant : « Conserver le meilleur souvenir de votre aimable visite, je vous envoie l'expression de ma reconnaissance et mes salutations pour le groupe parlementaire et son président. »

### Conseil de la S. D. N.

Le Conseil de la S. D. N. a clos sa 69<sup>e</sup> session, par une séance consacrée pour la plus grande partie, au différend anglo-persan.

La séance était présidée par M. Lester (Irlande) ; la France était représentée par M. Basdevant, juriste du ministère des affaires étrangères.

D'accord avec les deux parties, Grande-Bretagne et Perse, l'examen du différend, par le Conseil a été ajourné à la session ordinaire que ce dernier tiendra le 23 janvier prochain.

### Conférence de la Petite Entente

La conférence des ministres des affaires étrangères de la Petite Entente a été close lundi soir, à 19 heures.

A l'issue de la dernière réunion, un communiqué a été publié, qui résume les travaux des quatre séances tenues, et donne quelques indications sur les problèmes qui y ont été débattus.

La prochaine réunion du Conseil de la Petite Entente aura lieu à Genève en février 1933.

### Le conflit sino-japonais

Le comité des 19 chargé de l'affaire du conflit sino-japonais a adopté à l'unanimité une résolution constatant que les conversations engagées sur les textes indiquant d'une manière générale la base sur laquelle devrait s'effectuer l'œuvre de conciliation entre les parties en causes et la procédure à suivre à cette fin exigent un certain délai.

Dans ces conditions, le comité, reconnaissant qu'il est nécessaire de continuer ses efforts pour arriver à un accord sur une question d'un caractère aussi grave, a, pour permettre aux conversations susmentionnées de se poursuivre, estimé opportun d'ajourner ses réunions au 16 janvier au plus tard.

### La question des dettes

Le Président Hoover a soumis à M. Roosevelt sa proposition de coopération dans le domaine des dettes de guerre. En dépit de cette nouvelle initiative présidentielle, on persiste à croire que M. Roosevelt restera sur la position qu'il a déjà prise à cet égard, c'est-à-dire que la « question est du ressort de M. Hoover » et que la responsabilité ne saurait être partagée.

Une charmante jeune fille à qui j'écrivais des lettres anonymes, mais joliment tendres et qui ne pouvait que lui faire plaisir. « Savez-vous ce qu'il arriva ? »

« Elle crut que ces lettres venaient d'un autre que moi... »

« Et ce fut lui qui en profita. »

Henry de FORGE.

## En République Argentine

Le gouvernement a décrété l'état de siège dans tout le territoire de la République Argentine.

Le nombre des conspirateurs arrêtés en Argentine est de 117.

## EN PEU DE MOTS...

— A Joréz de la Frontera (Espagne) vient de mourir à l'âge de 114 ans, dona Manuela Martinez qui, jusqu'à son dernier jour garda sa lucidité.

— L'aviateur Paul Codos, assurant, mardi, la liaison aérienne Marseille-Paris, a couvert les 730 kilomètres du parcours en 2 h. 50.

— Un avion militaire est tombé sur une maison d'Antony, banlieue de Paris. Le sergent fut tué, une femme fut carbonisée et il y a eu plusieurs blessés parmi les habitants de la maison qui fut incendiée.

— Le maharajah de Bawa Al Pour Goding, Mahomed Khan, va se marier avec une manucure de Pola, Mlle Bostea, qu'il avait connue à bord d'un vapoteur italien qui le ramenait dans l'Inde.

— M. Friand avait lâché à Strasbourg un ballon d'enfant à la ficelle duquel il avait attaché son adresse. Il vient de recevoir une lettre timbrée de Paulowa (Pays-Bas) pour lui annoncer que le ballon avait été recueilli. Il avait parcouru 600 kilomètres.

— M. Erwin Strauss, 22 ans, fils du compositeur autrichien Oscar Strauss a tenté de se suicider dans un hôtel de Monte-Carlo.

## NOS ÉCHOS

### Une bonne définition.

Créera-t-on au Quai-d'Orsay une section spéciale destinée à coordonner nos services de propagande ?

M. Edouard Herriot en avait l'intention et il avait même, pour ce nouveau service, prévu la collaboration d'un de nos représentants actuels auprès de la Société des Nations.

A propos de propagande, on connaît la jolie définition qu'en donnait, il y a quelques années, M. Henry de Jouvanel, que nous allons peut-être voir entrer dans la « Carrière » :

« La propagande ? C'est la diplomatie de l'opinion publique ! »

### La remise des Prix Nobel.

La distribution annuelle des différents prix Nobel a eu lieu le 10 décembre — date anniversaire de la mort de Nobel — au palais des Concerts, à Stockholm. Et c'est le roi de Suède en personne qui remet leurs récompenses aux lauréats.

Ceux-ci doivent se présenter, selon le protocole, en habit.

« Notre « bon maître », Anatole France, dut se plier à ces exigences vestimentaires quand il alla à Stockholm, il y a dix ans, lauréat du Prix de Littérature. Et parlant de la cérémonie, il ajoutait :

« C'est sérieux comme un mariage et gai comme un enterrement !... »

### Amélioration.

Francisque Sarcey, le célèbre critique dramatique du « Temps » savait être extrêmement mordant, surtout quand il s'agissait d'auteurs ou d'acteurs qui ne lui étaient pas sympathiques.

Un jour, dans un salon, on parlait d'un auteur dont les facultés intellectuelles depuis un certain temps, décroissaient d'une façon manifeste et rapide. Quelqu'un, résumant brutalement les choses, déclara :

« Il est à moitié gâteux. »

« Tiens ! fit Sarcey, il va donc mieux ? »

### La consigne est de ronfler.

« Je fais toujours ma nuit de huit heures ! »

C'est ainsi que le général von Schleicher explique le secret de « sa forme ». Ses adversaires ajoutent que le chancelier du Reich a fait prendre à ses ministres l'engagement d'observer strictement ce pacte nocturne.

Et sans doute, pendant qu'il y était, de ronfler.

### Enfant moderne.

Un petit garçon de cinq ans se promène dans la campagne avec son père. Ils viennent à passer devant un moulin à vent dont les ailes sont immobiles.

« Sais-tu pourquoi le moulin ne marche pas ? demande le père, désireux d'instruire son rejeton. »

Mais celui-ci, après avoir réfléchi :

« C'est parce qu'il y a une panne d'énergie à dix-lit. »

### Le Duce journaliste.

Le chef de gouvernement qui écrit précisément le plus M. Mussolini. Le Duce donne deux articles men-

## L'histoire médiévale de Puy-l'Evêque

Le talentueux écrivain qui honore tant notre Quercy, M. Boyer d'Agén, nous adresse sa belle étude sur « Le Château de Montal », avec la dédicace suivante : « Au compatriote et confrère Ernest Lafont qui nous fait lire au Journal du Lot du 30 novembre 1932, un Puy-l'Evêque trop schématiquement et trop romatiquement silhouetté dans ses fines couleurs de paysage pour que son peintre n'achève cette esquisse en « tableau et cette fantaisie en histoire : « A bas Montfort ! Vive Albigeois ! »

Pour remercier M. Boyer d'Agén de cette délicate preuve d'intellectuelle solidarité, nous lui dédions ce second article sur Puy-l'Evêque en l'assurant de toute notre reconnaissance envers nos amis, qui, après avoir affirmé leur éclatante réputation littéraire, savent, en vrais gentilhommes des lettres, tendre une main confraternelle à ceux qui, restés dans la glèbe, s'étiolent dans la solitude !

De Puy-l'Evêque, dans un précédent article, nous avons brossé la toile de fond et les décors. Sur cette merveilleuse scène, qui conserve toute l'emprise médiévale, nous allons essayer d'y ressusiter les personnages ?

Des « Esbats du Quercy » de Guyon de Maleville nous apprenons que ce fameux bourgeois, avant le xiii<sup>e</sup> siècle s'appelaient « Le Pex » tout court.

Tout comme le château d'Albas, il appartenait à la puissante famille de la vallée du Lot, le baron Izarn de Luzech, dont les possessions débordaient avec trop de sans-gêne sur la temporalité diocésaine.

Si bien que l'évêque Guillaume de Cardaillac, voulant rabaisser la superbe de son encombrant vassal, eut la géniale idée de mettre l'embaras sur ses terres en l'accusant d'hérésie !

N'oublions pas que l'on sortait à peine de la guerre contre l'hérésie albigeoise et que l'on avait pris l'habitude d'une sommaire justice.

Par une authentique bulle, le pape Grégoire IX, du haut de la chaire de Saint-Pierre, décréta que « Le Pex » deviendrait un des plus beaux fleurons de la manse épiscopale pour punir le baron Almain de Luzech de sa prétendue hérésie et pour dédommager son évêque des pertes que lui avaient fait subir les routiers.

En matière de confiscation, l'église n'y allait pas avec le dos de la cuiller, si bien qu'à dater de 1228, « Le Pex » s'appela désormais Puy-l'Evêque afin de bien marquer l'emprise de l'évêché qui en rend hommage, la même année au roi de France.

Malheureusement, Guillaume de Cardaillac pressé de besoins d'argent, eut recours au notaire usurier Arnaud de Béraldy, pour rembourser une dette criarde chez les Lombards, autres usuriers corcains, non moins célèbres. Et c'est ainsi que son successeur Gérard de Barsac, dit hypothécaire, en 1246, Puy-l'Evêque durant un certain nombre d'années.

En 1256, le nouvel évêque, Barthélémy de Roux, mieux remplumé, conçut le louable projet d'améliorer la navigation du Lot et, dans le but de faciliter la circulation des bateaux et « gabares », il fit exécuter des travaux aux portes de Luzech, Belaye et Puy-l'Evêque.

Entre temps, les barons de Pestillac, spoliés, comme Izarn de Luzech, ruminant leur vengeance et suscitaient à l'Evêque-Comte de Cahors toutes les querelles possibles. Ils poussèrent les habitants de la nouvelle Bastide de Villefranche-de-Belvès à une offensive où l'on râfla sur les terres de Puy-l'Evêque bon nombre des têtes de bétail.

Bertrand de Lézergues, seigneur d'Orqueuil en éprouva une grande joie, lui qui opérait sur l'autre rive du Lot, en se tenant prudemment à distance.

Malgré ces incidents Puy-l'Evêque joue déjà, au xiii<sup>e</sup> siècle, la petite ville. Dès 1240, l'évêque a dû lui accorder ses coutumes et, en 1270, elle en reçoit solennelle confirmation.

Cela se fit sans doute à l'amiable puisque nous ne connaissons aucun document de l'époque relatant des violences comme il s'en produisit à Montcuq, à Castelnau-Montriat ou à Cajarc.

Les chartes communales ne varient guère d'une localité à l'autre, en ce qui concerne les droits du seigneur, les pouvoirs des consuls, la justice, etc... etc...

Mais nous nous en voudrions de passer sous silence un article des coutumes de Puy-l'Evêque qui mériterait vraiment d'être monté en épingle.

Il s'agit du crime de l'adultère et nous devons nous contraindre à estomper cette citation :

« Comme repréailles, contre les délinquants, le bureau s'offrait le luxe de

suaux à une grande agence qui répand sa prose dans l'univers entier sur les sujets les plus divers.

Ernest LAFON.

— Ce sont, dit M. Mussolini, mes articles d'exportation.

les promener par la ville, dans le costume de nos premiers parents, non sans les fustiger. Il est même question d'une clochette et d'une corde sur qui le respect dû à la morale puérile et honnête nous empêche de donner des détails. Que l'imagination du lecteur, veuillez bien y suppléer !

Voire même certaine ablation sommaire dont la foudroyante justice devait prévenir tout retour dans le péché.

En 1309, Puy-l'Evêque était du nombre des communes du Quercy qui protestèrent contre la contribution extraordinaire imposée par Philippe-le-Bel pour servir de dot à sa fille. Le jeudi après la fête de la Nativité, les consuls signèrent pour la commune une certaine ablation sommaire dont la foudroyante justice devait prévenir tout retour dans le péché.

Naturellement, Puy-l'Evêque perdit son procès et dut implorer, pour le paiement, un délai qui lui fut accordé par lettres patentes, du mercredi avant la Saint-Luc de 1309.

Au moment où la guerre de Cent ans éclata, le baron de Pestillac, pas plus que celui de Luzech, et que le seigneur des Junies, n'a digéré toutes les humiliations que lui a fait subir l'autorité diocésaine.

Du coup, il se range du côté des Anglais pour le seul plaisir de ravager les terres de l'évêché. Ce sont les barons de Pestillac et des Junies qui assiègent Belaye.

En 1346, ils s'emparèrent de Puy-l'Evêque et y commirent de telles exactions, que certains bourgeois de Cahors y passant agréablement leur saison estivale, durent prudemment regagner leur bonne ville.

Philippe-de-Jean, seigneur des Junies, mourut l'année suivante et en repentir de sa conduite, par testament, il alloua une indemnité à Puy-l'Evêque, afin de la dédommager.

En 1355, nouvelle offensive des Anglais de Guyenne, qui ruinent Montcuq et occupent Puy-l'Evêque, grand quartier général des troupes rayonnant du côté de Castelfranc, Marmiac, Craysac, jusqu'à Larroque-des-Arcs, ayant Cahors pour objectif.

Puy-l'Evêque rentre, en 1358, au pouvoir de son évêque. Par la voie des armes ou par un tacite arrangement ? On ne sait.

Mais un document de 1359, précise que les habitants ont reçu un avis des Consuls de Cahors d'avoir à faire bonne garde pour prévenir une nouvelle attaque anglaise. Survient le traité de Brétigny (1360) par la volonté duquel tout le Quercy passe sous la domination anglaise. Au fond, la vallée du Lot n'eût pas à s'en plaindre et elle retourna même, dans une paix provisoire, une certaine tranquillité.

Les Anglais respectèrent privilèges et coutumes, et le Sénéchal, Thomas de Valklara, s'occupant de la navigation du Lot, fit briser sous Puy-l'Evêque des « balmes » qui gênaient le passage des bateaux (1364).

En 1307, Hugues, archidiacre de Périgueux et trésorier de l'église de Licheld (Angleterre) donna, au collège Pélegrin, de Cahors, un fief qu'il avait à Puy-l'Evêque et dont les revenus devaient servir à payer les gages d'un professeur de grammaire et des arts dans cet établissement.

Le sire de Mauroux, qui avait rendu quelques services aux Anglais, possédait à la même époque, certains biens dans le terroir de Puy-l'Evêque.

# Chronique du Lot

## Cour d'Assises du Lot Les Infanticides de St-Sauveur-la-Vallée

Fin de l'audience de mardi

Dans notre dernier numéro, nous avons rendu compte des débats jusqu'à l'audition des témoins. Voici la fin de l'audience :

Huit témoins sont entendus. M. le docteur Mans, médecin-chef de l'asile de Leyme déclare que la fille Tournié a une responsabilité limitée. Jarguel, au contraire est responsable.

M. Frau, gendarme, indique les résultats de l'enquête au sujet de la découverte des infanticides.

Marcelle Tournié, femme de Jarguel, affirme qu'elle a tout ignoré des relations de son mari avec sa sœur.

M. le docteur Calvet, médecin légiste dit que l'examen du dernier cadavre était celui d'un enfant né à terme. Il a établi, d'après les ossements trouvés que 3 enfants sont arrivés à terme et 3 entre 5 et 6 mois.

M. Vigné maire de St-Sauveur, dit que les renseignements sur Jarguel et la fille Tournié ne sont pas favorables.

Mme Taillade dit qu'elle s'était aperçue des grossesses de Camille Tournié. Jarguel était un ivrogne, un brutal.

M. Tréneuil et Mme Ferrand disent que Jarguel et sa belle-sœur étaient de moralité douteuse.

On ne les fréquentait pas. L'audience est suspendue à 12 h. 30.

### Réquisitoire

A 2 h. 30, l'audience est reprise. M. Tiffon, procureur de la République prend la parole.

Il rappelle la parole de Viviani prévoyant que dans quelques années, l'Allemagne compterait 80 millions d'habitants et la France 40 millions, à cause de la dépopulation qui sévit chez nous.

M. le Procureur établit, ensuite, la culpabilité des deux accusés. Mais, dit-il, le plus coupable c'est Jarguel, qui est un alcoolique, un brutal, et qui tenait sous sa domination la menace sa belle-sœur.

M. Tiffon, avec une netteté et une éloquence qui font impression, réclame une peine sévère contre Jarguel, mais il ne s'oppose pas à un verdict de pitié en faveur de Camille Tournié.

### Les plaidoiries

M. de Valon plaide pour la fille Tournié, qu'il représente comme une jeune femme sans volonté, soumise aux caprices de Jarguel. Il sollicite du jury un verdict de pitié.

M. Gisbert prend la défense de Jarguel, dont il fait un portrait diamétralement opposé à celui que l'on a fait jusqu'à présent.

Tout ce que dit la fille Tournié contre Jarguel n'est que mensonge affirme M. Gisbert.

### Le verdict

Quatre questions comportant 7 paragraphes, sont posées au jury qui rapporte un verdict affirmatif.

Les circonstances aggravantes sont écartées et les circonstances atténuantes sont accordées à la fille Tournié.

La Cour rend le jugement : Camille Tournié est condamnée à 2 ans de prison. Jarguel est condamné à 7 ans de réclusion et à la dégradation de la médaille militaire.

### Audience du mercredi

L'incendiaire de Gagnac  
L'audience est ouverte à 10 h., sous la présidence de M. Simon, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Malrieu, président et Touzla, juge au siège.

Après la constitution du jury, M. Magné, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation.

### L'acte d'accusation

Le 20 septembre 1932, vers 20 h. 45, la gendarmerie de Bretenoux était informée qu'un incendie venait de se déclarer au lieu dit : « La Vaysse-Basse » (commune de Gagnac). En même temps qu'ils organisaient les premiers secours, les gendarmes apprenaient de Mme Rougié, dont la maison était en flammes, que l'auteur volontaire du sinistre n'était autre que son domestique Vignal, lequel le matin même, avait proféré des menaces bien significatives. Les gendarmes effectuèrent aussitôt des recherches, trouvèrent Vignal et l'arrêtèrent, alors qu'il regardait l'incendie, sans aider à combattre le feu. Son attitude bizarre fut d'ailleurs remarquée par ses patrons et par des habitants qui lui en firent la remarque.

L'alarme fut donnée par le jeune André Rougié qui, se trouvant avec sa mère, dans la maison voisine de ses grands-parents, aperçut, par hasard, les flammes s'élevant au-dessus de la maison paternelle.

Sans perdre un instant Mme Rougié, sachant que son mari était couché, courut à la maison déjà envahie par le feu et réveilla son mari.

Environné de flammes, M. Rougié, en chemise parvint à se sauver de sa chambre qui, quelques minutes après, n'était plus qu'une immense fournaise. Il échappa ainsi à une mort certaine.

En raison de la violence inouïe du feu et de la rapidité avec laquelle il se propagea, les secours, quoique courageusement organisés, furent vains. La maison fut détruite. Elle était composée de 3 pièces servant à l'habitation, d'un hangar, d'une étable et d'une grange où se trouvaient emmagasinés 150 quintaux de foin. Tout fut la proie des flammes. Les dégâts s'élevèrent à 70.000 fr.

Le Parquet se rendit sur les lieux, car c'était le sixième incendie qui éclatait, dans l'espace de 3 mois dans un rayon de 2 kilomètres.

De Penquète, il fut établi que Vignal était l'auteur de l'incendie. Il nia, mais il reconnut avoir proféré des menaces le matin même contre ses patrons.

Poursuivant depuis quelque temps sa patronne, Mme Rougié, de ses assiduités, Vignal dont les avances amoureuses

devenaient de plus en plus pressantes, était furieux de se voir repoussé. C'est ainsi que, à plusieurs reprises, en présence des enfants, il l'avait menacée de mettre le feu à la ferme.

Pressé de questions et après bien des réticences, Vignal dut reconnaître qu'il était l'auteur du sinistre, ajoutant, toutefois, qu'il l'avait occasionné involontairement. Il raconta, alors, que tandis qu'il se couchait dans son réduit, éclairé par un falot de voiture suspendu à une poutre, il avait, tout à coup, aperçu le feu à du foin qui débordait dans son réduit. Pris de frayeur à la vue des flammes, déclara-t-il, il avait jeté à terre la lanterne qu'il supposait avoir communiqué le feu et s'enfuit dans les champs, en proie à un tremblement nerveux qui l'avait empêché même d'aller chercher du secours et de crier au « feu ! »

Cette explication des causes de l'incendie ne saurait résister à un examen sérieux des faits.

En commentant son acte criminel, Vignal a obéi à une sorte de dépit amoureux et son acte paraît avoir pour résultat le moyen de le débarrasser d'un rival, M. Rougié.

Mais le lendemain, Vignal se décida à faire des aveux à la gendarmerie. Il déclara qu'il était l'auteur de deux autres incendies : l'un commis le 16 juillet, dans la métairie Granouillac (commune de Girac), appartenant aux époux Rougié, et l'autre commis dans la maison Vaysse-Haute (commune de Gagnac), appartenant aux époux Delpech.

Vignal ajoute que s'il avait commis ces crimes, c'était sur l'instigation des époux Rougié.

L'enquête n'a relevé contre les époux Rougié aucune charge directe ou indirecte et Vignal a reconnu, depuis, que s'il avait accusé les époux Rougié, c'était pour se venger.

En ce qui concerne l'incendie de la métairie de Granouillac, Vignal avoue que le 14 juillet, étant allé travailler dans l'après-midi à la dite propriété, il en avait profité pour arroser avec un litre d'essence, du foin emmagasiné dans le grenier. Il ajouta que le soir, vers 22 h. 20, après être allé boire dans un débit de Biars, il se rendit à Granouillac, à travers champs.

Arrivé, 5 minutes après dans cette propriété, Vignal regarda s'il apercevait le domestique Puyjalou. N'apercevant pas de lumière dans la chambre du domestique, il supposa que ce dernier était couché. Il alluma, alors le feu à l'aide de son briquet, à la partie du foin qu'il avait arrosée d'essence. Il entra à la « Vaysse-Basse » et se coucha.

Quand le feu éclata, Vignal se leva et se joignit aux voisins pour rechercher les époux Rougié qui étaient absents de chez eux, puis il se rendit sur les lieux du sinistre.

Dans l'intervalle, le domestique Puyjalou se réveilla, incommodé par une forte odeur de fumée, sauta de son lit, ouvrit la porte de la chambre et vit que toute la maison brûlait. Puyjalou s'enfuit en chemise, échappant ainsi à la mort.

La maison, l'étable, le grenier furent détruits. Les dégâts furent évalués à 40.000 francs.

De plus, Puyjalou a subi une perte de 2.000 francs environ : son argent, son linge, ses vêtements ayant été brûlés.

En ce qui concerne le 3<sup>e</sup> incendie, Vignal se rendit le 16 août 1932 vers 22 h. 30 à la « Vaysse-Basse » (commune de Gagnac), à la propriété des époux Delpech. Arrivé sur les lieux il répandit de l'essence à la fois, sous la porte de l'écurie et au pied de bottes de paille qui sechaient. A l'aide de son briquet, il mit le feu à l'essence et alla se coucher.

Vingt minutes après, les voisins crièrent : « au feu ! » Vignal se leva, regarda brûler les bâtiments et sans porter secours, revint se coucher.

Les époux Delpech et les voisins parvinrent à sauver la maison d'habitation, mais l'étable, la cave et une certaine quantité de paille furent détruites. Les dégâts ont été évalués à 8.000 francs environ.

Outre ces trois incendies, Vignal est convaincu d'avoir volé le 3 août 1932, un billet de 100 francs au préjudice des époux Rougié. Vignal reconnait le fait. Il a pris ce billet dans le sac à main de Mme Rougié, et avec cet argent, il est se promener à St-Sulpice-Laurière (Creuse).

De plus, Vignal en violation d'un arrêté d'interdiction de séjour pris contre lui le 27 novembre 1931 à la suite d'une condamnation grave, prononcée par la Cour d'appel de Limoges, s'était rendu à plusieurs reprises dans la commune de Beaulieu (Corrèze) dont l'entrée lui était interdite par cet arrêté.

Soumis à un examen mental, Vignal a été reconnu entièrement responsable de ses actes.

Vignal a été condamné 9 fois, dont 8 fois pour escroquerie ou abus de confiance. Il est représenté comme peu travailleur, colérique, sournois, de moralité douteuse.

### L'interrogatoire

Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé.

Vignal ne conteste aucune charge en ce qui concerne un vol qualifié et un arrêté d'interdiction de séjour dont il avait été l'objet.

Mais il se défend avec vigueur et discute les circonstances de l'incendie qui éclata le 20 septembre chez M. Rougié.

Il prétend qu'il mit le feu involontairement. D'après lui, l'incendie aurait été communiqué à des brindilles de foin, de la grange où il couchait par le falot dont il se servait.

Il ne conteste pas avoir mit le feu au domaine de Granouillac appartenant à Rougié, mais il affirme qu'il provoqua ce sinistre à l'instigation de sa patronne, Mme Rougié, sa patronne.

Cette dernière, dit-il, voulait se venger de la famille Delpech qui aurait été des propos déshonorants à son égard.

Vignal reconnaît qu'il a été condamné plusieurs fois.

### Les témoins

Les témoins sont appelés. Les gendarmes Ser, Chastang, Tassin, de la brigade de Bretenoux donnent communication de l'enquête qu'ils ont faite au sujet des incendies.

M. Delord, inspecteur principal de police mobile indique comment par ses recherches des agents, il arriva à découvrir l'incendiaire.

M. Rougié, patron de l'écurie, déclare qu'il n'a sauvé de l'incendie qu'une vache et un cheval.

Vignal répond que bien avant l'incendie, il avait enlevé du mobilier et qu'il avait augmenté la prime d'assurance.

Mme Rougié est entendue : elle déclare que Vignal lui a dit : « Vous vous souviendrez du 20 septembre. » Vignal affirme que Mme Rougié lui avait suggéré l'idée de mettre le feu à l'immeuble Delpech. Mme Rougié nie ; elle nie également que Vignal se soit permis de priver à son égard.

Le jeune Rougié était chez ses grands-parents quand il vit les flammes sortir de l'immeuble de la Vaysse où son père, à ce moment-là était couché.

Il vit l'accusé devant la porte et regardant le feu.

Le témoin déclare avoir entendu Vignal dire à sa mère : « Vous ne voulez pas m'embrasser, eh bien ! vous vous rappellerez de moi ! »

Peu auparavant, il avait entendu dire à Mme Rougié : « Si vous voulez vous débarrasser de votre tante, je m'en charge. Il n'y a qu'à lui donner de la strychnine. »

Vignal répondit : « Bah ! cet enfant a été à l'école depuis 3 semaines ; il répète ce que lui a dit sa mère. »

Stoddé, 17 ans, dit qu'il a vu Vignal devant la maison, pendant l'incendie, les mains derrière le dos, regardant le sinistre.

Puyjalou, domestique à Girac était couché dans la maison incendiée, d'où il se sauva en chemise.

Vignal ne lui plaisait pas et il ne le fréquentait pas, bien qu'étant domestique, comme lui, chez M. Rougié.

L'accusé déclare que Puyjalou a prêté 2.000 francs à M. Rougié, car celui-ci ne faisait pas de bonnes affaires.

Rougié et Puyjalou, ajoute-t-il se sont disputés.

Puyjalou réplique que ce n'est pas vrai. Il a toujours été en bons termes avec son patron.

Gasquet, propriétaire à Granouillac, a prêté des vêtements à Puyjalou quand il se sauva en chemise de la maison incendiée, mais ainsi que M. Outragrie, de Girac, il a vu Vignal regarder le sinistre, sans porter aucun secours.

M. Delpech, propriétaire à la Vaysse a eu son immeuble incendié. C'est Vignal qui a fait le coup, mais il se demande pourquoi, car il a toujours été en bons termes avec lui.

Sur question, il déclare que depuis l'incendie Mme Rougié ne lui a plus parlé.

Mme Delpech fait une déclaration identique et ajoute que le soir de l'incendie, tous les voisins sont venus, sauf les Rougié.

M. Lafon a occupé pendant 2 mois Vignal. Il n'a jamais rien eu à lui reprocher.

Delprat n'a rien à dire contre Vignal qui fut toujours correct et aimable à son égard. Le soir de l'incendie, il regardait le feu et n'a pas aidé. Or, il savait que j'avais de l'eau chez moi.

Vignal réplique : « Oui, je savais qu'il y avait de l'eau chez vous. Mais avec quoi voulez-vous que je la prenne ? Je n'avais pas d'arrosoir. »

M. l'Avocat général donne lecture des dépositions de témoins qui n'ont pas pu venir à l'audience.

Dépositions qui toutes concluent à l'attitude passive de Vignal pendant l'incendie.

L'audience est suspendue à 4 h. 1/4 et reprise à 4 h. 1/2.

### Le réquisitoire

M. Combaldieu, avocat général se lève et dit qu'en raison du nombre d'incendies volontaires commis dans le Lot et en raison de la triste moralité de l'accusé, il réclamera du jury un verdict impitoyable.

M. Combaldieu retrace les scènes des divers incendies qui ont éclaté dans les fermes de Rougié, de Delpech, et il indique que pendant ces scènes, Vignal était resté les mains dans les poches contemplant le sinistre, — tel Néron —, empereur romain admirant l'embrasement de Rome qu'il avait fait incendier.

En termes véhéments, il relève et précise les moindres indices pour établir la culpabilité de Vignal qui a mis le feu, et après avoir brossé un tableau de l'accusé qui ment comme il respire, qui est un individu dangereux, M. Combaldieu s'écrie : « Vignal, vous êtes un incendiaire, vous êtes un assassin. Vous n'échapperez pas au châtiment. »

Il réclame une peine sévère, les travaux forcés à perpétuité.

### La plaidoirie

M. Xavier Gisbert présente la défense de l'accusé.

Sa tâche est bien dure, car Vignal était un mauvais client, puisqu'aussi la peine la plus minime qui lui aurait été appliquée, entraînait la rélegation.

Mais avec une éloquence qui, par moment faisait impression sur l'auditoire, il sut apitoyer celui-ci sur ce misérable, qui, pourtant, a commis des crimes sans but défini, sans intérêt personnel.

Avec discrétion, mais avec une finesse bien remarquable, il indique pourquoi Vignal avait été incendié.

Et puis, Vignal avait été interné, c'est un malade, fou, qui malgré tout, ne mérite pas le terrible châtiment réclamé contre lui.

M. Gisbert termine par un appel à la pitié. Sa plaidoirie fut écoutée au milieu de l'attention soutenue des nombreux auditeurs qui furent impressionnés par l'éloquence du distingué maître.

### Le verdict

M. le Président donne communication au jury des diverses questions auxquelles il sura à répondre.

Cinq questions sont posées au jury.

Le jury répond affirmativement sur les questions principales, mais il écarte les circonstances aggravantes et accorde les circonstances atténuantes.

### Le jugement

A 9 h. 1/4 la Cour rend son arrêt. Vignal est condamné à 10 ans de travaux forcés et à la rélegation.

### Audience du jeudi

## Le châtelain meurtrier

La quatrième affaire de cette « session rouge » a été appelée jeudi matin. Il s'agit de l'assassinat commis par Henri Barbé, 62 ans, propriétaire à Saint-Laurent-Lolmie du château de l'Estournels, sur une domestique de ferme.

Le siège du ministère public est occupé par M. Tiffon, procureur de la République. L'accusé est défendu par M. Lacaze. Une partie civile est constituée que représente à la barre M. de Valon.

Après la constitution du jury et l'appel des témoins, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui relate ainsi qu'il suit les faits de la cause.

### L'acte d'accusation

Le sieur Barbé, propriétaire du château de l'Estournels (Saint-Laurent-Lolmie) avait à son service comme domestiques, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1932 deux sujets polonais vivant ensemble. Le sieur Szyzal, 30 ans et sa femme Catherine Wasiota, 26 ans.

Des dissentiments s'étant élevés entre le patron et ses domestiques, ceux-ci reçurent leur congé le 9 août 1932. Mais ne voulant pas partir avant d'avoir touché l'indemnité à laquelle ils croyaient avoir droit, ils continuèrent à demeurer dans le local où ils habitaient, près du château.

Le 26 août 1932, vers 7 h. 45, la gendarmerie de Montcuq était avisée que Barbé venait de tuer, d'un coup de fusil, sa domestique.

A leur arrivée sur les lieux, les gendarmes trouvèrent, aux alentours du château, Barbé porteur d'un fusil chargé, qui les amena auprès de la jeune femme.

Le corps de celle-ci était étendu sur le dos dans la basse-cour près de la porte de l'étable.

La victime était vêtue d'une chemise et d'un manteau qu'elle avait simplement sur les épaules. Elle portait à la partie supérieure de la joue droite une plaie paraissant faite avec une arme à feu.

Barbé raconta les faits : « Il s'était levé vers 6 h. 30. Il avait accompagné sa femme à la fontaine, armé d'un fusil, par peur de ses domestiques. A l'aller et au retour, il n'avait pas aperçu ces derniers. »

Un instant après, il s'était rendu à l'étable, avait déposé son fusil contre le mur à 3 mètres de la porte d'entrée, à l'intérieur et s'était mis à faire la litière à ses animaux.

Dix minutes après, Catherine Wasiota était venue à l'extérieur remuer cette porte et sans mot dire, avait lancé dans l'intérieur de l'étable 3 pierres qui n'avaient pas atteint Barbé. Se croyant en état de légitime défense et sans échanger une parole, il avait saisi son fusil et l'avait déchargé sur la femme qui tomba foudroyée.

Ensuite, il avait aperçu le mari Szyzal au bas de l'escalier accédant à la maison que celui-ci habitait, escalier situé à 17 mètres de la porte de l'écurie. Le domestique était rentré chez lui, il n'avait pas eu le temps de le viser.

Entendu quelques heures après par le magistrat instructeur, l'inculpé, revenant sur ses premières déclarations, déclara qu'avant de venir à l'étable il avait été menacé et poursuivi autour de la gerbière par son domestique Szyzal. Par contre, il ne s'était nullement cru en danger par suite du jet de pierres effectué par la victime. Il avait visé et il avait tiré dans la direction de la tête. Depuis, il a reconnu qu'il était décidé à tuer, ce jour-là, l'un ou l'autre de ses domestiques et qu'il aurait préféré que ce fut l'homme.

Plus tard, au cours de l'information il affirme, au contraire avoir tiré sans viser et sans avoir vu l'homme ni la femme. Il indiqua qu'il avait chargé son fusil en se rendant à l'écurie.

Des constatations faites sur les lieux, au cours du transport de justice, ont permis d'établir qu'il était impossible à la victime de lancer les pierres si elle se trouvait dans la position indiquée par l'inculpé. De plus, celui-ci ne pouvait voir ni le haut ni le bas de l'escalier, où il déclara avoir aperçu Szyzal.

Les déclarations de Barbé devant le juge d'instruction constituent un tissu de contradictions qui présentent les faits suivant un système de défense inadmissible.

De son côté Szyzal a affirmé que sa femme n'était sortie de la maison qu'en entendant du bruit provenant de l'écurie. Lui-même avait entr'ouvert la porte lorsqu'il avait entendu le coup de feu et, ayant aperçu sa femme étendue à terre et Barbé braquant son fusil dans sa direction, il s'était vivement retiré et avait verrouillé sa porte.

A aucun moment, il n'était donc sorti avec Catherine Wasiota, de chez lui et n'avait pu, par conséquent, menacer Barbé.

La préméditation paraît établie, non seulement par les premières déclarations de l'inculpé devant le juge d'instruction et par le port du fusil, mais encore par certains propos tenus la veille du crime par la femme Barbé, au cours d'un repas devant les témoins Dassel et Loubatières.

La victime a été foudroyée par la décharge à faible distance d'un fusil Le-faucheux, dans la région faciale.

Elle était mère d'une fillette de 5 ans et d'après les déclarations de Szyzal, elle se trouvait enceinte.

Les deux polonais n'ont fait l'objet d'aucune remarque défavorable.

Par contre, Barbé qui avait eu des difficultés avec tous ses précédents domestiques passait pour querelleur et d'un caractère vif et emporté. D'après certains témoins sa moralité est déplorable. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Au point de vue mental, il a été reconnu complètement responsable.

### Jarguel est mort

Jarguel, condamné à 7 ans de réclusion, comme complice dans l'affaire des infanticides de St-Sauveur-la-Vallée, a été trouvé, ce matin, au réveil, mort dans son lit.

Il a succombé à une congestion.

## CAHORS

### Pour les Planteurs de Tabac

A la suite d'une démarche faite auprès d'eux par un délégué de la Fédération des Planteurs de tabac, les parlementaires du Lot se sont rencontrés le 19 décembre avec M. Blondeaux, Directeur général du service de l'exploitation industrielle des tabacs et plusieurs de ses collaborateurs.

Au cours de cette conférence ont été successivement examinées différentes questions intéressant les planteurs à la veille de la Commission Paritaire, laquelle doit se réunir incessamment pour fixation du prix moyen.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'accédant à la demande des parlementaires, l'administration a décidé qu'au cours de la campagne 1933, une compensation maximum de 15.000 pieds à l'hectare pour le tabac variété Nijkerk serait autorisée comme l'année dernière.

D'autre part, les parlementaires ont signalé à l'administration qu'une certaine émotion s'était manifestée parmi les planteurs du Nijkerk de la vallée du Lot, à l'annonce des réductions de superficie devant être apportées pour 1933.

Nous sommes en mesure d'indiquer, à cet effet, que les réductions annoncées ne sont qu'apparences ; en effet, les déclarations pour la campagne de 1932 en Nijkerk ont atteint 1.425 hectares mais en fait, il n'a été planté que 1.227 hectares.

Or, l'administration a autorisé pour 1933, la plantation de 1.230 hectares, c'est-à-dire exactement la superficie autorisée en 1932.

### Compatriote

Notre jeune et excellent compatriote, M. Georges Hérel, ancien élève du lycée Gambetta, a présenté et soutenu devant la Faculté de droit de Paris une thèse sur « le Chômage en France ».

M. Hérel a été reçu docteur en droit avec la mention « très bien » et sa thèse a été retenue pour le concours annuel des Lauréats de la Faculté de droit.

Tous les amis que compte à Cahors M. Georges Hérel, applaudissent à ce beau succès et lui adressent de sincères félicitations.

### Prix littéraire

Le Comité de la Société des gens de lettres a procédé, mardi, à l'attribution des prix littéraires.

Parmi les bénéficiaires de ces prix, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote, l'excellent écrivain, Mme Jean Barancy à qui a été décerné le prix Jacob de la Cottière, 600 fr.

### Hymné

Nous apprenons avec un vif plaisir le mariage de M. Bernard Séguy, pharmacien, fils de M. Séguy, l'agent d'assurances, le négociant en vin bien connu, avec Mlle Suzanne Boi, fille de M. Boi, le sympathique membre de la Chambre de commerce du Lot et conseiller municipal de Cahors.

Nous adressons aux deux familles nos meilleurs compliments et aux futurs époux nos sincères vœux de bonheur.

### Association des cheminots Anciens Combattants

Réunion générale de tous les membres de la section de Cahors à la salle du Café de Bordeaux, 1<sup>er</sup> étage, le vendredi 23 courant, à 20 h. 30.

### Présence indispensable.

### Election du Bureau.

### Revolutions.

### Arrestation

Le nommé Flavin, demeurant aux Sept-Ponts a été arrêté et écroué pour purger une peine de 5 jours de prison pour contrainte par corps.

Très prochainement  
AU ROBINSON  
Aura lieu une soirée dansante  
au bénéfice  
des chômeurs de Cahors

A L'EDEN SEMAINE DE GRAND GALA  
du Jeudi 22 au Dimanche 25 en soirée  
Dimanche matiné à 15 h.  
Samedi, veille de la Noël, exceptionnellement,  
la soirée commencera à 20 h. 30 pour finir à 23 h. 30

## RAIMU

dans

## Un Facteur se jette sous une auto

Un terrible malheur, qui a causé en ville une vive émotion, s'est produit mardi soir, vers 9 heures. A ce moment, M. Tico, facteur auxiliaire des postes, faisait à bicyclette sa tournée habituelle pour la dernière levée des boîtes aux lettres. Il arrivait, par le pont Louis Philippe, au tournant de la route de Toulouse. En sens inverse, venait une automobile, conduite par notre excellent compatriote, M. Crassac, représentant de commerce qui rentrait de Moissac. Une rencontre se produisit. Le malheureux facteur fut violemment projeté sur le trottoir. Dans sa chute, il se fractura le crâne et la mort fut immédiate. M. Crassac arrêta tout de suite sa voiture et se porta au secours de la victime. Des constatations faites par la police et le parquet, il résulte que l'automobiliste tenait très régulièrement sa droite. On suppose donc que, pour une cause indéterminée, le facteur sera venu buter sur l'auto. La malheureuse victime était très sympathiquement connue à Cahors où cet accident a causé une profonde émotion.

## MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Par arrêté préfectoral, en date du 21 décembre, ayant effet du 1<sup>er</sup> janvier prochain, sont nommés :

A Prayssac, direction de l'école de garçons et cours complémentaires : M. Batut, de Prayssac, adjoint ;

A Martel, direction de l'école de garçons et cours complémentaires : M. Sirieys, de St-Paul-de-Vern ;

A Cahors, adjoint, M. Vignals, de Fontaines ;

A Cahors, adjoint, M. Aubrit, de Laburgade ;

A Gramat, adjoint à l'école de garçons, Mme Hug, de Gramat, adjointe à l'école de filles ;

A Biars, adjoint, M. Lamothe, de Vayrac, adjoint ;

A Gagnac, adjoint, Mme Lhéritier, de Durban ;

A Anglars-Nonac, Mme Bonassie, de Prouillac-Gourdon ;

A Issendouls, Mme Lescolle, de Pontverny-Calviac ;

A Florzac, Mme Requier, de Flaujac-Liveron ;

A Lacam-Bagnac, Mme Broquin, de Viavac ;

A Ste-Alauzie, Mme Delrieu, de Saux ;

A Boissières, Mme Besombes, de Méjanassac-Cornac ;

A Martignac, Mme Bouchiat, de St-Matré ;

A Belmontet, chargée d'école, Mme Fadeville, d'Escayrac-Lascabanes ;

A Mollières, adjointe à l'école de garçons, Mme Laurin, de Terrou ;

A Bretenoux, direction de l'école de filles, Mme Ricos, de Bétaille, adjointe ;

A St-Sozy, M. Auricoste, de Dégagnac.

## Postes découverts par le premier mouvement et postes restant encore vacants :

Postes doubles : Gramat, — Bétaille, — St-Bressou (mixte à 2 cl.), — Laurettes.

Ecoles de garçons : Fontaines, — Dégagnac, — Prayssac (adjoint), — St-Paul-de-Vern, — Vayrac (adjoint), — St-Jean-de-Laur, — Comiac, — Rudelles, — Montcabrier, — Padirac, — Sarrazac, — Gindou, — Laval-de-Cère (adjoint).

Ecoles de filles : Terrou, — Montfaucon, — Le Bouyssou, — Sennillac-Latronquière, — Bétaille (adjointe).

Ecoles mixtes : Pontverny-Calviac, — Durban, — Viavac, — Saux, — St-Matré, — Escayrac-Lascabanes, — Méjanassac, — Flaujac-Liveron, — Laburgade, — Le Roc, — Gourzat-Quissac, — Bessonnes, — Lafont-Gourdon, — Laborie-Prendignes, — Lamatié (adjointe).

Les maîtres et maîtresses désireux de poser leur candidature pour une des résidences ci-dessus mentionnées sont invités à adresser immédiatement leur demande, par la voie hiérarchique, à l'Inspection académique et avant le 31 décembre courant. Un deuxième mouvement devant paraître dans les prochains jours de janvier.

## Les Sports

### AVIRON CADURCIEN

Le Stade Granthéolais à Cahors. Le Comité de l'Aviron Cadurcien s'est assuré cette année-ci le concours de la belle équipe tennaise pour rendre attrayant le calendrier de la saison de Rugby.

C'est donc dimanche prochain, jour de Noël que nos vieux rivaux en championnat viendront nous faire une visite toute amicale.

Ce match sera très intéressant en raison de la valeur incontestée de nos adversaires et constituera une très profitable partie d'entraînement pour nos jeunes équipiers premiers, surtout après la glorieuse leçon reçue dimanche dernier par le Stade Toulousain II.

Nous reparlerons plus longuement dans notre prochain communiqué du « Quinze » visiteur qui intéressera sans nul doute les nombreux et fervents amateurs du ballon ovale. Le Comité.

### Les Amis du Rugby

Jeudi soir, à 8 h. 30, réunion générale des Amis du Rugby au siège social.

## Arrondissement de Cahors

### Luzech

Sur le pont de Luzech. — Ces jours derniers, le bœuf de Mme veuve Desprats, de Parnac, qu'on conduisait à la foire de Prayssac, a glissé et est tombé sur le pont suspendu de Luzech.

Tous les efforts faits pour essayer de le relever ayant été vains, il a fallu traîner le bœuf hors du pont, sur le bitume, afin de ne pas gêner la circulation qui avait été interrompue pendant quelques instants.

Après examen de la bête, on s'est aperçu qu'elle avait une jambe cassée. D'au-

tre part, le cheval de M. Lafont, gendre Marmé, à Caix, a glissé ces jours derniers sur ce même pont et il a été péniblement pour le conducteur de lui faire traverser le pont.

Un peu de gravier bien répandu sur le tablier du pont et tout serait pour le mieux.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Obsèques. — Les obsèques de M. Pierre Goutel, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 30 ans, ont eu lieu vendredi dernier, au milieu d'une grande affluence.

Le deuil était conduit par M. Goutel père, imprimeur ; M. Goutel, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, son oncle ; M. Sachelto, son beau-père ; M. Roumiguère, contrôleur des P. T. T., son oncle ; M. Labarrière, rédacteur-correspondant de la « Dépêche », son oncle ; M. Labarrière fils, receveur-contrôleur de l'enregistrement, son cousin.

Au cimetière, M. Calmèjeu, entrepreneur de transports à Saint-Céré, au nom de tous ses collègues du Syndicat des transports, lui a adressé un dernier adieu. A sa famille éplorée, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Adjudication. — Dimanche à 11 h., il sera procédé à la Mairie, à l'adjudication au rabais, par vote de soumissions cachetées :

1° Des ouvrages de maçonnerie, murs de clôture, crépissages, ravalléments intérieurs : montant des travaux : 54.278 francs ; Imprévus : 5.000 fr. ; Cautionnement : 1.600 francs.

2° Des ouvrages de plâtrerie, peinture et menuiserie, pour la remise en état de la salle de réunion du Conseil municipal et l'aménagement d'une salle destinée au cours de dessin. Montant des travaux : 12.504 fr. 25 ; Imprévus : 2.320 fr. ; Cautionnement : 375 francs.

Les entrepreneurs qui désirent se rendre adjudicataires desdits ouvrages, pourront prendre connaissance du projet à la mairie de Figeac tous les jours non fériés de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir et le dimanche de 9 heures à 11 heures.

### Marciilhac

Nécrologie. — M. Jacques Bru, qui remplissait pendant la guerre les fonctions de maire de Marciilhac s'est éteint la nuit dernière à l'âge de 83 ans. C'est un militant républicain de vieille date qui disparaît, l'un de ces hommes rares qui s'étaient tracé une voie bien nette, la suivie sans faillir. Jacques Bru aurait sacrifié ses intérêts pour assurer le triomphe de l'idéal laïque et républicain. Tel il fut à 25 ans, tel on le retrouve dans sa 83<sup>e</sup> année, inébranlable dans ses opinions et ne comprenant pas qu'il fut possible de transiger avec le devoir.

Sa signature courbée de rude travailleur se redressait avec aisance, ses yeux retrouvaient l'éclat de la jeunesse quand il évoquait les luttes anciennes, luttes d'idées qui remuaient si fort son âme éprise de justice.

Nous nous inclinons devant la dépouille mortelle de celui qui fut un vivant exemple de droiture et nous prions sa famille, son fils en particulier, M. Bru Sylvain, adjoint au maire de Marciilhac, de recevoir l'expression de nos vifs regrets.

L'enterrement purement civil a eu lieu mardi, 20 décembre.

### Rudelle

Carnet rose. — Naissance d'une troisième fille aux époux Lafage-Peyrot, maison Guidot, employée des P. T. T.

Nos soldats. — Mme et M. Delor, qui étaient très inquiets sur le sort de leur fils en garnison à Oran, viennent enfin de recevoir de ses bonnes nouvelles.

### Bio

Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Cyprien Momméja, décédé à l'âge de 82 ans. C'était un vétéran de la guerre de 1870-71 et un doyen de la commune.

A ses obsèques, il y avait une nombreuse assistance qui rendait ainsi hommage à la mémoire du regretté disparu dont nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

une bonne huile pour la table !



## Arrondissement de Gourdon

### St-Clair

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Lagarde, ancien maire de notre commune.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Sarrazac

Nomination. — Notre compatriote M. Jean Lescurie est nommé surveillant au collège de Sarlat. Félicitations.

## Concorès

Réunion. — Dimanche 18, à 10 h., à la Mairie a eu lieu la réunion générale des A. C. N. P. sous la présidence du camarade Larrière, qui après quelques mots de remerciements donna la parole au camarade Coulon, secrétaire-trésorier qui traita avec clarté de la mutuelle du combattant et invita les camarades à adhérer à cette œuvre. Dans la deuxième partie de son exposé après avoir adressé quelques louanges au gouvernement défunt pour la deuxième partie de son ex-projet ayant trait aux compressions budgétaires il le critiqua fortement pour la deuxième partie qui comme on le sait, avait pour effet de diviser les A. C. N. P. Fortement soutenu par l'auditoire un ordre du jour en conséquence a été voté.

L'après-midi à 14 h. 1/2 a eu lieu la réunion du conseil municipal afin de terminer les formalités cantonales ayant trait aux constructions de chemins vicinaux ou ruraux de Lavercaentié à St-Germain par Fos, du moulin de Peyroux, de Labourdarie à Bessous.

Pour le chemin du vieux pont. — Dimanche prochain 25 à 10 h., à la mairie réunion sous la présidence de M. Goudou, agent-voyer cantonal, pour la constitution de l'Association syndicale du chemin du vieux pont à Lapoujade par Carriol.

Hymnée. — Prochain mariage de Mlle Lucie Pruniers du mariage de Bessous, avec M. Paul Lafon, de Dégagnac. Nos meilleurs vœux.

Danger de mort ! — La Compagnie du Bourbonnais a communiqué à la presse la note suivante :

« Des essais devant être incessamment effectués sur la ligne électrique à haute tension Courboursat (commune de Concorès) à Gourdon, cette ligne doit être considérée comme étant sous tension à dater de ce jour. »

Etant donné les accidents mortels enregistrés chaque année, par suite de l'imprudence des victimes, espérons que cet avis sera pris en considération, surtout par la jeunesse, souvent trop encline à grimper aux pylônes ou à la mort peut les guetter.

## Souillac

Matinée de l'Arbre de Noël. — Tous les termes élogieux ne suffiraient pas pour exprimer notre sentiment sur la matinée offerte dimanche dernier, par les enfants de l'école maternelle. La salle de notre théâtre municipale était archicomble de leurs parents et de leurs amis venus pour les admirer et leur apporter un gage de sympathie. A 15 h. précises le rideau est levé laissant voir, aux regards émerveillés du public, un Arbre de Noël, éblouissant de lumière, couvert de neige, chargé de jouets, autour duquel sont groupés nos jeunes bambins, ouvrant des yeux ébahis, mais nullement intimidés par les spectateurs qui vint de leur découvrir en s'effaçant, la mince et mobile barrière qui les en séparait.

Le programme, admirablement composé, commence par un morceau d'ouverture joué par Mlle Leloup, professeur de musique, qui tiendra le piano, pendant toute la durée de la matinée, avec sa maîtrise habituelle.

Puis, voici le défilé (marche) des tout petits, défilé impeccable qui souleva les applaudissements. Il est suivi d'une audition par l'orchestre « Les Mugnets », du Cours complémentaire des jeunes filles sous la direction de M. Balsau, directeur-professeur, et d'une partie de chant par un groupe de jeunes filles du même cours.

Les jeunes garçons du cours complémentaire avaient répondu à l'appel de leurs jeunes cadets et sont venus eux aussi, prêter leur concours à la fête en nous faisant entendre leurs belles voix, sous la direction de M. Carles, leur professeur de solfège.

Les enfants nous reviennent ensuite et nous chantent gentiment « Noël », miment « Nos mains ont dix petits doigts », disent une saynète : « Le Noël des Marionnettes » et récitent : « La fête merveilleuse », pour l'enchantement des spectateurs qui les acclament copieusement.

Un abondance de jouets gâteaux, friandises variées est enfin distribuée aux enfants des cours préparatoires des écoles de jeunes filles et garçons et aux bûches de la ville.

La fête de dimanche dernier n'a pas failli à la réputation de celle des années précédentes. Mme Lemoine, la sympathique directrice de notre école maternelle, Mme Ras sa fidèle collaboratrice et Mme Sourzat leur dévouée surveillante, méritent tous les compliments. Au nom de la population souillacoise nous leur adressons nos sincères félicitations et nos remerciements. — J. F.

St-Michel-de-Bannières

Accident de bicyclette. — M. Raymond, demeurant à Marval, a fait une chute de bicyclette. M. Raymond a été gravement blessé. Il a été transporté à la clinique du docteur de Chamard, de Brive.

Voici les fêtes de fin d'année !

Vous le voulez être servis rapidement ? !

adressez-vous au Service Rapide CAHORS-TOULOUSE

Paul NOYER, rue P.-Wilson, CAHORS

PRIX DES PLUS AVANTAGEUX

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h.

### Le Prix Cognacq

Le prix Cognacq de 25.000 francs est attribué à la famille Pons, habitant Assier (Lot), qui a 9 enfants.

Funérailles de la petite-nièce de Napoléon III

De New-York. — New-York a fait d'émouvantes funérailles à la comtesse Joséphine Decastel-Vecchio, petite-nièce de Napoléon III, morte dans le déneigement.

Terrible éboulement

De Madrid. — 70 ouvriers agricoles, employés à la cueillette des olives à Bana, ont été ensevelis par l'éboulement d'un vieux bastion. Trois ont été tués, 11 y a des blessés.

## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame ARTIGALAS Jean ; Monsieur Léon AGIE, à Saïgon ; Monsieur et Madame FOISSAC ; Monsieur et Madame ARTIGALAS Gaston, et leur fille Monique et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Gabriel AGIE

## REMERCIEMENTS

Madame Veuve MÉTRAL Charles ; Madame et Monsieur MÉTRAL Joseph. Les familles DUPIN, BRUN, AJOUX, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Monsieur MÉTRAL-CHARVET Charles Employé Société Cépéca

remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

## REMERCIEMENTS

Madame Veuve BORIES ; Monsieur et Madame ELOIS BORIES ; Mademoiselle ELOISE BORIES ; les familles BORIES, SOULLE, AYRAL, COSTES, MARQUES, DELPECH, BACOU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur BORIES Louis

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Henri QUERCY, Chevalier de la Légion d'Honneur, chef de bureau à la Direction Générale des Contributions Directes et du Cadastre et Madame Henri QUERCY ;

Monsieur Vincent DILHAC, Conservateur des Hypothèques à St-Nazaire et Madame Vincent DILHAC ;

Mesdemoiselles Henriette et Françoise QUERCY ;

Monsieur Jean QUERCY ; Messieurs Pierre, Georges et Robert DILHAC ;

Monsieur et Madame Ernest QUERCY ; Mademoiselle Marguerite QUERCY, et tous les autres membres de la famille, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Pierre QUERCY Née d'HALLU

leur mère, belle-mère, grand-mère, tante et parente, pieusement décédée, dans sa 85<sup>e</sup> année, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu en l'Eglise Cathédrale, le vendredi, 23 décembre, à 9 heures 1/2.

Rémun à la maison mortuaire à 9 h., 6 bis, Avenue Jean-Jaures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur IMBERT Raymond Négociant-garagiste demeurant à Cahors Quai Ségur, N° 16

RENOU À HUITAINE POUR CONCORDAT

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre,

Le vingt-sept décembre prochain, jour de mardi, à dix heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sis au Palais de Justice.

Pour reprendre la délibération sur les propositions qui leur seront faites par le liquidateur pour obtenir le concordat — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en vertu du renvoi mentionné dans le procès-verbal de l'Assemblée du vingt décembre mil neuf cent trente-deux.

Le Greffier, E. MANEYROL

## Grande Epicerie de Paris MAISON SALGUES & BELLENCONTRE

4, Rue Maréchal-Foch -- CAHORS

### A l'occasion des Fêtes de la Noël et du Jour de l'An

Nous offrons des mallettes de diverses compositions à des prix défiant toute concurrence

Ces mallettes, en fibrine très robuste, fermeture automatique avec deux serrures, sont très commodes pour voyager

1 <sup>re</sup> Composition	2 <sup>e</sup> Composition	3 <sup>e</sup> Composition
Mallette 5 B <sup>les</sup>	Mallette 5 B <sup>les</sup>	Mallette 10 B <sup>les</sup>
1 Saumur mousseux	1 Champagne Potin	2 Saumur mousseux
1 Bourgogne vieux	1 Bourgogne St 1926	2 Bourgogne supérieur
1 Vieux Cahors	1 B <sup>lle</sup> Liqueur jaune	2 Vieux Cahors
1 Médoc	1 B <sup>lle</sup> Cognac xxx	2 Médoc
1 Graves	1 B <sup>lle</sup> Grenache	2 Graves
55 fr. pris Cahors	80 fr. pris Cahors	100 fr. pris Cahors

### En dehors de ces articles

Nous avons un grand assortiment de bonbons au chocolat, marrons glacés, boîtes garnies

Aux prix les plus réduits

Se renseigner avant d'acheter ailleurs

## A LA MAILLE D'OR

CAHORS, Place de la Cathédrale

BAS CHAUSSETTES SOUS-VÊTEMENTS

RÉCLAME DE FIN D'ANNÉE

A partir du 21 Décembre

ÉTRENNES

MENU DE NOS LARGESSES

PRIX-RECLAMES

BAS LYS soie naturelle 19.95  
fil grisotte 15 »

SOIE grisotte, bemberg diminue 13.95 10 »  
FIL et SOIE très solide, très fin 13 »

BAS FIL fil d'Écosse 15 »  
36 et 40 fin 15 »  
Exceptionnel fil diminué 6.95  
grisotte mode 6.95

Chemises am- 8 »  
ricaines, pure laine. Chaussettes 6.95  
fantaisie pure laine.

SURTOUT, VOYEZ NOS ÉTALAGES

Chez DENISE

PARFUMERIE

A l'occasion des Fêtes de la Noël et du Premier de l'An, grand choix d'ongliers, trousseaux manucure, coffrets, vaporisateurs, (crystal de Bacarra), parfums toutes marques.

En réclame : coffrets (poudre, parfum), depuis 15 francs.

Pour vos cadeaux, ne fixez pas votre choix, avant d'avoir visité nos étalages.

ENTRÉE LIBRE

MAISON CELARIE

5, rue Maréchal-Joffre

A l'occasion des Fêtes de Noël et Jour de l'An

M. Louis VERDIER

Plomberie et Electricité

9, rue Clemenceau à CAHORS

exposera quelques cadeaux utiles tels que : chauffe-eau électrique portable « Sabylet », à accumulation de chaleur, chauffée pendant 10 minutes, dégage une douce et agréable chaleur durant 2 heures.

La Frileuse Electricité « Sabylet », à accumulation de chaleur, chauffée pendant 10 minutes avant la mise au lit, vous procurera une nuit complète de chaleur.

Pour les Fêtes

Un cadeau bien apprécié est un collier, un bracelet un coussin, une poupée Prix très modérés

Chez Mme BOISSY, 7, rue Nationale, CAHORS

Pour les Fêtes de Noël et du Premier de l'An

Grand choix de chaussures et pantouffles à des prix sans concurrence CHAUSSURES « CYCLONE » Jean SEILHAN, 20, rue Wilson, CAHORS

A VENDRE

Une pièce de terre sise aux environs de Cahors « Combe du Paysan », 3 km.

Vigne en excellent état 10 à 12 bar. de vendange, arbres fruitiers, source, puits, maisonnette. S'adresser chez M<sup>r</sup> TRIADOU Notaire à Cahors

### L'arthritisme

provoque des complications

Les arthritiques récents ou anciens, ceux dont les articulations sont douloureuses ou qui souffrent de maux de reins, tous doivent prendre d'innombrables précautions pour ne pas subir les complications du rhumatisme dues à l'acide urique. A ceux qui veulent apaiser leurs douleurs, retrouver le bien-être, éviter préventivement les crises douloureuses, nous conseillons l'usage suivi du Gandol. Le Gandol agit énergiquement parce qu'il a la propriété spéciale d'arrêter la surproduction de l'acide urique. Un traitement de dix jours au Gandol vaut 12 fr. 75. Phie Orlac à Cahors et toutes Phies.

### EPICERIE DE CHOIX

G. DENIAU

5, rue Maréchal-Foch, 5 CAHORS — Téléphone 119

A L'OCCASION DES FÊTES

il sera mis spécialement en vente les articles suivants :

Mousseux, Duc de Montri-

ves, la bouteille 7 fr. 50

Champagne Mort et Chan-

don (carte bleue), la grande

de marque française, la

Distributeur d'engrais  
Semoirs en lignes  
et à la volée

**VENDEUR**  
327 Rue St. Martin  
PARIS

**GRANDE MAISON DE  
TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures.  
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUTS LES SAMEDIS  
Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
**Madame Louis BONNET**  
2, rue des Capucins

**AGENTS** Placiers demandés pour cafés  
torréfiés depuis postal 3 k. fco.  
16 belles primes gratuites utiles au choix.  
Dem. dét. et cond. Paiement après vente.  
Fortes remises. Brulerie **MORANCHO**  
Frères, SALON DE PROVENCE.

**FOURRURES  
ROBES - MANTEAUX**

Réparation  
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE  
Fouine - Putois - Renard

**Mme BARDY**  
14, rue Maréchal Foch  
CAHORS

**Pharmacie Paul GARNAL**  
97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Organisation moderne

Eau de Cologne 60°  
Prix du litre verre compris 30 fr.  
Prix du 1/2 litre — 16 fr.  
Prix du 1/4 litre — 8 fr.

Eau de Cologne 90°  
Prix du litre verre compris 38 fr.  
Prix du 1/2 litre — 20 fr.  
Prix du 1/4 litre — 11 fr.

Toutes ces Eaux de Cologne  
aux Extraits concentrés de fleurs  
constituent de véritables parfums

Ce Journal  
est en lecture dans le hall  
de l'AGENCE HAVAS  
62, Rue de Richelieu, PARIS

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la semaine  
Paraissant tous les samedis  
8, rue des Beaux-Arts, Paris, VI<sup>e</sup> ar<sup>e</sup>  
Sommaire du Samedi 17 Décembre 1932

Editorial. — Affaires extérieures : Le Français moyen et les dettes : Charles-Maurice Bellot. — Affaires intérieures : Les groupes de la Chambre : Pierre de Pressac. — Ce qu'on dit. — Notes et figures : La berceuse des « Méditations » : A. Chesnier du Chesne. — Pour que les chômeurs travaillent : Solange Duvernoy. — Littérature : Les prix littéraires : Robert Bourgel-Paileron. — Chronique internationale : La Croisade des enfants : André Thévenin. — Théâtre : Une « Vilaine femme » : Robert de Ronjoux. — Art et Curiosité : Au musée Galliéra : Henri Clouzot. — Mémoires et documents : A Pézenas, ville d'Etats, Molière et le prince de Conti. — Chronique hippique : Jika. — La Bourse.

Feuilleton du « Journal du Lot » 47

**Le Seigneur Mystère**  
ROMAN  
par J. Joseph-RENAUD

CHAPITRE VIII

Aussi le maximum de surveillance s'exerça-t-il le jour du départ. Dès le matin, eut lieu, dans le transatlantique, une ronde composée de deux officiers du bord, de trois agents de la Sûreté Générale, de l'inspecteur principal Lebreton et du brigadier Lardy, délégués par la Police judiciaire de Paris.

Le vapeur entier fut exploré. Les émigrants, parqués dans l'entrepont depuis la veille, furent examinés un à un. L'équipage, sachant que l'on recherchait un criminel, demanda spontanément à subir le même examen que les émigrants.

Bref, quand le train transatlantique fut signalé, à onze heures un quart, la police avait la certitude absolue que Siryès ne se trouvait pas à bord.

Mais n'allait-il pas y monter ?...

Tous droits réservés.

« Le Sans-culotte Fricasse »

qui vient de paraître est en vente dans toutes les librairies de Cahors.

Les lecteurs du « Journal du Lot », éloignés du pays natal peuvent le recevoir franco, en adressant 12 fr., en chèque postal, 272-99, Toulouse, à M. Ernest Lafon, directeur d'Ecole à Albas, qui le leur enverra dédicacé.

Vient de paraître  
le numéro de Noël  
de « MAMAN »

la grande revue illustrée  
de puériculture  
rédigée pour les mamans  
par cent  
Professeurs des Facultés de Médecine  
et Médecins des Hôpitaux

Un numéro spécimen contre 2 francs  
en timbres adressés  
à « MAMAN »  
35, rue des Jeûneurs — PARIS.

VOICI VOTRE REVUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une des plus réputées parmi nos grandes revues *La REVUE HEBDOMADAIRE*, a bien voulu consentir à nos lecteurs une remise exceptionnelle qui leur permet de souscrire un abonnement d'un an de 95 francs pour 80 francs (payable 40 francs à la souscription, 40 francs six mois après).

En 1933. — *Edouard VII et Son Temps*, par André Maurois. — *Chien de Pique*, roman, par Colette. — *L'Araignée du Malin*, roman par Philippe Hériat (Prix Th. Renaudet). — *An Mont Athos*, par Jean Giraudoux. — *L'invitation à la valse*, roman, par Rosamund Lehmann et dix importants numéros spéciaux : 1. *Maurice Barrès* ; 2. *L'Age de fer* (à propos de l'Exposition de Chicago). *Marie Antoinette*, par Stephan Zweig. — *Petite Histoire du Vieux Colombier*, par J. Copeau et Pierre Bost. — *Michigan Avenue*, par Luc Durtain. — *Charline*, roman, par Martial Piéchaud. — *Les souvenirs de la Grande Duchesse Marie de Russie*. — *Les Vingt conférences de la Société des Conférences*.

Abonnez-vous pour un an, avant le 1<sup>er</sup> janvier, en vous recommandant de ce journal et vous recevrez en prime gratuite.

Le Prix Goncourt 1932 : *Les Loups*, par Guy Mazeline ou Le Prix Fémina 1932 : *Le Pari*, par Ramon Fernandez.

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur ès lettres

**La Cathédrale de Cahors**  
et les origines de l'architecture  
à coupoles d'Aquitaine

**Les Vieilles Eglises Fortifiées**  
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS  
LIBRAIRIE P. FRANCÉS  
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

**Le Lot à petites journées**

par Eugène GRANGIÉ  
préface de Léon Lafage,  
Illustrations de Mlle Alice Millochau  
(Nouvelle édition)  
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,  
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Sans doute était-il dans le train, qui, en ce moment, traversait lentement la ville, se dirigeant vers les grands hangars et la bâtisse à toit de briques près desquels se trouvait « Le Président Grévy », avec ses deux énormes cheminées rouges, ses mâts grêles reliés par la double antenne de T.S.F., son large pont blanc où les manches à vent semblaient un groupe d'oreilles formidables, guetteuses, tournées vers les bruits du large...

Aussi fut-il décidé que les voyageurs n'accéderaient au transatlantique que par deux passerelles seulement, dont l'une serait surveillée par Lebreton et l'autre par Lardy.

Les mouettes planaient, s'abattaient, ricochaient sur l'eau du port qui était d'un vert boneux près des flancs blancs et bouillonnés du paquebot, et qui, plus loin, dans les bassins, frissonnait de lumière. Au faite des monstrueuses cheminées jumelles, la vapeur sifflait avec un susurrement d'eau bouillante. L'air sentait la vase, le goudron, et, parfois, le café que l'on brûlait sur le quai.

Les portefaix se hâtaient autour des caisses, des ballots, qui, grâce à l'examen de la police, se trouvaient encore attendus sur le quai. Avec des grincements de chaînes, des fardeaux innombrables montaient soudain vers le ciel, tournaient, descendaient dans le gouffre béant de la cale. Au bout des haubans, des chaînes d'acier étaient d'énormes filets gonflés par

des caisses de bois neuf, par des malles marquées de chiffres multicolores, par des bicyclettes, des paquets de peaux de bœufs...

Le train glissa lentement le long des pylônes noirs et des ponts-levis de l'avant-port. Il stoppa près du hangar colossal.

A travers les fenêtres, les voyageurs passèrent leurs petits colis aux porteurs en blouse bleu sombre.

Porteurs et passagers furent tous dévisagés avec la même attention. Ils n'étaient autorisés à gravir l'une ou l'autre des deux passerelles que lorsque Lebreton ou Lardy, placés chacun au bas d'une de ces deux passerelles, avait fait un geste d'acquiescement.

Pendant ce temps, caisses et malles ne cessaient pas de s'élever dans le ciel clair, au bout des haubans, pour retomber dans l'abîme de la cale.

Le Seigneur Mystère, Lucienne et Hilare montèrent tranquillement à bord par la passerelle que surveillait Lebreton.

Un peu plus tard, Roberte, mince, très élégante, fit de même par la passerelle dont Lardy avait la responsabilité.

Elle sourit au brigadier...

# IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

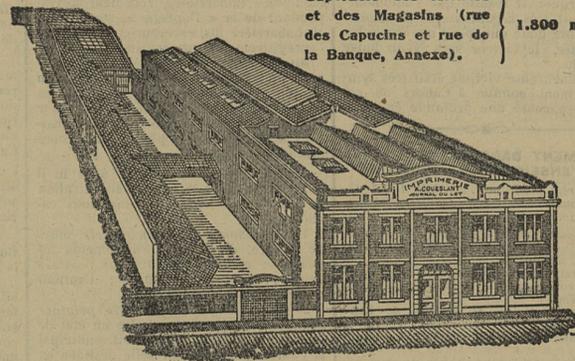
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers  
et des Magasins (rue  
des Capucins et rue de  
la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

## LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

## LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D<sup>r</sup> ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

bientôt, glissa le long des bâtisses du quai, des constructions métalliques, des pylônes, des groupes de curieux.

Les passerelles retirées, Lebreton et Lardy, qui n'avaient plus rien à faire là s'étaient dirigés vers l'avant-port, les mains derrière le dos.

« Il s'arrêtaient au môle où se trouvaient des groupes de gens avides de jeter un dernier regard sur le transatlantique, qui, pour sortir du port, passerait à huit ou dix mètres d'eux.

On le vit arriver, l'énorme paquebot, tiré par son remorqueur, qui, dès l'avant-port, l'abandonna, se détournant...

Couvert de fumée, il continua seul son élan vers le seuil de la mer, vers l'ouverture là-bas entre les jetées au-delà desquelles bouillonnait l'immense étendue glauque.

Il passa si près du môle, hérissé de gestes d'adieu et de mouchoirs blancs, que Lebreton aperçut distinctement Roberte appuyée contre le mince gaillard blond qui, sur la passerelle, avait valu à Lardy un instant d'hésitation.

Lebreton sursauta : — Dis donc, Lardy, ce type à barbe blonde, il ressemble rudement à un Simon Hébert qui ne se teindrait plus et qui se tiendrait droit ! Il est monté à bord sur ta passerelle... Je l'ai aper-

çu de loin... Tu ne l'as pas interpellé ?

Lardy se tourna vers son collègue : — Je ne l'ai même pas vu !

— Comment ?... mais moi, de loin, j'ai...

— Lebreton, puisque toi, rue Lalo, tu ne l'as pas vu sur la galerie de l'atelier, je ne pouvais pas le voir non plus sur la passerelle... J'ai pas de meilleurs yeux que toi !... Et c'est un chic type, ce Siryès !...

Les deux braves garçons se regardèrent, éclatèrent de rire et s'en furent tranquillement.

Près du quai de Southampton, sur un pont métallique, ils se retournèrent.

Au lointain de la mer étincelante, le « Président Grévy » n'était déjà plus qu'une trace de fumée sur l'horizon...

FIN

## LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :

14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES